

LES
CAHIERS
 DES DROITS DE L'HOMME
 REVUE MENSUELLE

REDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV^e
 Compte Chèques Postaux : 218-26 Paris

Directeur : *Emile KAHN*

Abonnement pour 10 n^{os} : 400 FRs

Prix de ce numéro : 15 FRANCS

AUX SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Organisez la défense laïque

Le Comité Central de la Ligue, réuni le 25 juin pour la première fois après les élections législatives du 17, a décidé d'appeler de toute urgence l'attention des Sections et Fédérations sur le danger que court, au lendemain de ces élections, l'œuvre scolaire de la République.

La Ligue, vous le savez, ne se mêle pas aux compétitions électorales, et elle s'en est gardée, cette année, avec plus de rigueur encore que de coutume. Si elle reste ainsi volontairement étrangère aux questions de personnes et de mandats, elle ne peut être indifférente au contre-coup des élections sur les institutions républicaines, et avant tout sur l'École, pierre angulaire de la République.

C'est dans cet esprit qu'avant l'ouverture de la période électorale, la Ligue s'est associée à l'initiative du Comité exécutif de Défense laïque (Ligue de l'Enseignement, Syndicat national des Instituteurs, Fédération nationale de l'Enseignement, Fédération des Conseils de parents d'élèves de l'enseignement public), demandant à tous les candidats et à tous les partis de se prononcer catégoriquement sur le problème de l'École.

Il ne semble pas que cette initiative ait eu le retentissement et le succès désirables. La question de l'École, subordonnée à d'autres dans la campagne électorale, se pose aujourd'hui en termes menaçants, et la Ligue des Droits de l'Homme ne veut pas attendre pour organiser la résistance nécessaire.

Une fraction importante de la nouvelle Assemblée nationale — la plus nombreuse peut-être — arrive décidée au combat contre la laïcité. Encouragée par les timidités, les complaisances, les défaillances parfois, de l'ancienne majorité, elle ne cache pas son dessein de donner à l'enseignement confessionnel les moyens de faire une concurrence victorieuse à l'École nationale.

Elle reprend, dès à présent, la politique de Vichy sur les subventions et faveurs à l'enseignement confessionnel. Déjà, le président du R. P. F., dans son programme d'action immédiate, lance

d. p. 298

l'idée d'allocations scolaires, moyen oblique d'assurer aux écoles d'Eglise des subventions d'Etat. Il trouvera, n'en doutez pas, l'adhésion ou la surenchère de partis qui sont politiquement ses rivaux, mais comme lui inféodés à la réaction cléricale.

En face de cette offensive, quelle résistance attendre des groupes traditionnellement et nominalement laïques ? Certains sont déjà contaminés et envahis, les autres, absorbés par les luttes qui les déchirent. Au bloc massif des forces cléricales, ils n'opposeront, divisés, que des velléités concurrentes et impuissantes, si un grand mouvement d'opinion ne les stimule. *C'est ce mouvement d'opinion que votre Ligue, forte de son passé, de son autorité morale, de son entière indépendance à l'égard des gouvernements et des partis, vous demande de susciter et d'inspirer.*

*

**

Il s'agit de sauvegarder, avec l'Ecole laïque, les principes fondamentaux de la démocratie républicaine.

L'Ecole laïque, et son enseignement fondé sur des données vérifiables, dirigé par la raison et dégagé de toute partialité religieuse, philosophique ou politique, c'est la liberté de conscience.

L'Ecole laïque, ouverte à tous et ne distinguant entre tous que suivant les aptitudes et le travail, c'est l'égalité en action.

L'Ecole laïque, rassemblant sur les mêmes bancs, dans les mêmes études et les mêmes jeux, des enfants d'origine, de condition et de croyances différentes, c'est l'image même et la condition de la fraternité nationale.

L'Ecole laïque, avec sa morale civique, son esprit ouvert sur le monde, faite pour connaître et pour comprendre, c'est l'initiatrice à la fraternité humaine.

Elle est ainsi la garante du progrès social dans la paix civile et la paix internationale.

Elle est par-dessus tout la tutrice et la gardienne de l'enfance, c'est-à-dire de la nation future et de la future humanité, contre toutes les pressions et les dominations, contre le sectarisme, l'intelligence et la haine.

Voilà pourquoi, nous, ligueurs des Droits de l'Homme, nous avons le devoir de la défendre — et pourquoi nous, Ligue des Droits de l'Homme, revendiquons l'honneur du premier rang pour sa défense.

Qu'on ne dise pas, qu'on ne croie pas, que nous ranimons de vieilles querelles éteintes. Ce n'est pas de nous qu'est venue l'offensive. Par sa qualité et par ses services, l'Ecole publique, l'Ecole laïque avait conquis l'estime et la reconnaissance générales. On n'osait plus la dénigrer, la calomnier, la boycotter, qu'en de rares régions fanatiques. Deux guerres, l'occupation ennemie et la trahison vichysoise ont rendu force et audace à ses ennemis reconfortés. Puis, oubliées la fraternité de la Résistance et l'indignation unanime contre la haute Eglise amplement payée de ses complaisances pétainistes — grandissant la réaction, à mesure que s'effaçaient les promesses de la Libération — les prétentions cléricales se déchaînèrent : manifestations de familles, proclamations d'évêques, archevêques et cardinaux, démonstrations tapageuses, refus d'impôts, grèves administratives, procès à grand spectacle, — en même temps que subventions illégales de Conseils municipaux ou généraux, tentatives sournoises pour les rendre légales — en même temps aussi que sordide parcimonie dans les crédits à l'Université nationale, que surveillance policière, délation, suspicion et brimades contre ses maîtres ; en dernier lieu, enfin, cette circulaire incroyable d'un Président du Conseil, soumettant les inspecteurs d'académie et les recteurs au contrôle des préfets comme sous l'Empire et sous l'Ordre moral.

Avec la nouvelle Assemblée, l'Ordre moral s'installe et l'Empire est aux aguets. Rivaux en apparence, la même obédience à l'Eglise les allie. Les précédents classiques, 1849 et 1873, leur enseignent que la première tâche, qui doit leur être commune, est, pour écraser l'esprit républicain, de s'attaquer à l'Ecole.

Le Comité Central estime que la menace est trop grave pour attendre qu'elle ne se soit traduite en actes.

*

**

Il vous appelle donc, Fédérations, Sections, ligueurs, à faire sans tarder de la Ligue l'animatrice de la résistance.

Chaque Section, chaque Fédération doit mettre la défense de l'Ecole au premier plan de son programme et de son action.

Qu'elles répandent, pour éclairer l'opinion, nos tracts et nos Cahiers sur l'Ecole, sur la loi Falloux, et la grande résolution du Congrès des Sables sur la Défense de la laïcité. Qu'elles s'en inspirent dans leur propagande orale, à cet effet multipliée. *Qu'elles votent et fassent voter partout des ordres du jour en ce sens.*

Qu'elles ne se bornent pas à une stricte défensive, qu'elles la complètent et l'amplifient par un programme positif. Il ne suffit pas, en effet, de repousser l'attribution de crédits publics à l'Ecole privée, ni de conserver à l'Ecole publique la position qu'elle occupe, la situation qui lui est faite. Elle a besoin pour vivre, à plus forte raison pour s'épanouir, de locaux aménagés, de matériel et de maîtres — c'est-à-dire de larges crédits : *que l'exigence de ces crédits soit le mot d'ordre permanent de cette bataille.*

Mais la défense de l'Ecole ne se réduit pas à des revendications matérielles. Elle veut aussi, *pour les maîtres, le plein respect de leur dignité de citoyens.* La considération qu'ils méritent tient, avant tout, à leur valeur personnelle, à la haute qualité de leur enseignement, à leur talent d'éducateurs : il faut en assurer la persistance en favorisant le recrutement, en développant dans les Universités et les Ecoles normales la préparation scientifique et pédagogique, en respectant enfin chez tous les enseignants de tout degré, en dehors de leur chaire, une entière liberté d'opinion et d'expression. Il faut enfin les garantir légalement contre les campagnes systématiques de dénigrement et de calomnie, comme il faut légalement réprimer les pressions de toute nature exercées sur des familles pour les contraindre à envoyer leurs enfants aux écoles confessionnelles.

Le Comité Central exhorte les Sections et Fédérations à entamer sans plus attendre cette campagne. Il compte qu'elles pourront déjà rendre compte de leurs initiatives au Congrès d'Amiens, qui doit marquer avec éclat la volonté laïque de la Ligue. *Il leur demande de s'y faire représenter en grand nombre et, en cas d'abstention forcée, de déléguer leurs mandats.*

Cependant, cette grande campagne, si elle doit mobiliser toute la Ligue, ne doit pas s'y limiter. *Sections et Fédérations sont invitées à se mettre en rapports avec tous les groupements non politiques de la localité ou du département* (syndicats d'instituteurs et de professeurs, sections de la Ligue de l'Enseignement, groupes de Libre-pensée, associations de fonctionnaires, etc...) qui partagent l'attachement de la Ligue à la laïcité. *Qu'elles leur demandent de se grouper autour d'elles et de s'associer à leur action.*

Qu'elles tâchent, dans la mesure du possible, d'obtenir *le concours de la presse républicaine.*

Qu'elles saisissent *les élus locaux, cantonaux et départementaux* de leurs revendications, de leurs résolutions et des motions votées en réunion publique, et les avisent que leurs votes sur les questions de laïcité, dans les conseils et assemblées, seront communiqués aux électeurs républicains.

Qu'elles s'adressent enfin à tous les Français, notamment à ceux — au vrai, la majorité du pays — pour qui les institutions laïques, et avant tout l'enseignement laïque, donnent son vrai visage et son âme à la France républicaine.

Qu'elles les attirent à elles : en leur montrant la Ligue telle qu'elle est, et non telle que des calomnies intéressées la défigurent, elles en feront des ligueurs.

Elles auront ainsi deux fois servi la République, en sauvegardant l'Ecole et en assurant à la Ligue, avec le nombre, des moyens d'action plus puissants.

Pour le Comité Central :

Le Président,
Dr SICARD de PLAUZOLES

Le Secrétaire Général
Emile KAHN.

N. B. — Tous les présidents sont expressément invités à faire savoir au Secrétariat général, avant le Congrès :

- 1° Quand la présente lettre leur est parvenue et comment ils en ont saisi les ligueurs de leur ressort ;
- 2° Quel plan d'action ils envisagent ;
- 3° Quelles initiatives ils ont déjà prises ;
- 4° Quel complément ils proposent aux suggestions de la présente lettre.

Paris, le 28 juin 1951.

Cessez le feu pour sauver le peuple coréen !

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 25 juin 1951,

Constatant que la guerre de Corée, menée de part et d'autre par des puissances qui déclarent agir pour que soit respecté le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, aboutit, par son aggravation et sa prolongation, à l'anéantissement du peuple coréen,

Prenant acte de la proposition contenue dans le discours radiodiffusé du délégué soviétique du Conseil de Sécurité,

Adjure l'O.N.U. et toutes les nations engagées, directement ou indirectement, dans la lutte, de cesser le feu et de négocier un accord permettant au peuple coréen de décider librement de son sort.

(27 juin 1951).

Contre l'expulsion scandaleuse des Basques

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme ne peut laisser sans protestation la violence indignement faite aux Basques en exil.

Disposant à Paris, depuis 1937, d'un immeuble acquis par les Amis du peuple basque, le Gouvernement basque en est expulsé par la police française au bénéfice de l'ambassade franquiste, en exécution d'un jugement rendu, à la faveur de l'occupation ennemie, en 1943.

Tel est l'un des premiers effets de la reprise des relations diplomatiques avec Franco. Pour l'honneur de la France, la Ligue des Droits de l'Homme le regrette.

Elle regrette qu'une police, trop souvent maintenue passive devant les provocations vichyssoises, soit employée à jeter scandaleusement sur le pavé des amis fidèles de la France, qui se sont crus en sûreté chez elle.

Elle déplore qu'à six ans de la Libération l'esprit de la Résistance soit oublié au point que le Gouvernement de la Quatrième République, cédant à la pression du dictateur pro-hitlérien, reprenne contre ses victimes les persécutions pétainistes.

(2 juillet 1951).

Contre un privilège électoral

Sur la proposition de la Fédération du Rhône, le Comité Central, considérant qu'en vertu d'une exception, les pièces d'identité exigées en vue d'établir la qualité d'électeur et afin d'éviter toute fraude, ont été remplacées, pour les communautés religieuses, par une simple déclaration non contrôlée faite à la Préfecture par les supérieurs des communautés.

Proteste, au nom de l'égalité devant la loi, contre ce privilège attribué, en raison de leurs croyances, à une catégorie de citoyens.

(25 juin 1951).

Tolérance singulière : Un tract scandaleux

Le Comité Central,

Saisi d'un texte qui a été distribué dans les rues de Paris et invitant les Parisiens à se rendre à une réunion publique organisée par l'association « Occident » le 21 juin 1951,

Constatant que ce tract contient des attaques odieuses contre la Résistance et un appel à la destruction de la République,

Constatant, d'autre part, que la distribution de ce tract s'est faite sans aucune opposition et que la réunion n'a pas été interdite, alors que la police n'hésite pas à lacérer des affiches, comme par exemple celles qui ont invité les électeurs à voter pour le respect des lois laïques, et empêche la distribution de tracts émanant d'autres organisations ou partis.

Demande aux pouvoirs publics de veiller à l'application de la loi, qui doit être égale pour tous, soit qu'elle autorise, soit qu'elle défende la tenue de réunions publiques et la distribution de tracts.

(28 juin 1951).